Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 42 (1971)

Heft: 3

Rubrik: Communications officielles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

sept dessinateurs, une secrétaire et un contrôleur. Quant au personnel commercial et administratif, il compte environ vingt personnes. A la tête de l'entreprise, M. Hervé Boillat, directeur, et M. Marc Comment, sous-directeur et chef du service technique, assistés de trois fondés de pouvoir. Il faut mentionner encore que l'entreprise forme seize apprentis mécaniciens dans un atelier spécial et sous la responsabilité d'un contremaître et d'un moniteur, un apprenti dessinateur et deux apprentis de commerce.

L'entreprise a constitué, sous la forme juridique d'une fondation, une caisse de retraite obligatoire (dès 20 ans et après une année d'activité dans l'entreprise) ; à cette caisse cotisent le personnel et l'entreprise. Un fonds de prévoyance est alimenté par l'entreprise.

Ajoutons que le personnel ouvrier est rémunéré à l'heure et participe à la production par un système de primes. Enfin, Thécla S.A. dispose à Saint-Ursanne de cinquante logements à loyer modéré et l'installation d'un restaurant pour le personnel est actuellement à l'étude.

Thécla S.A. n'est pas seulement un modèle d'organisation et de succès technique, mais également un exemple de l'industrialisation d'une région décentrée et une possibilité d'occupation d'une population laborieuse.

R. S.

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

Assemblée générale 1971

Nous informons nos membres que l'assemblée générale ordinaire aura lieu le 8 mai, à Courtelary.

Mémento des autorités 1971

« Le Mémento » 1971 édité par l'ADIJ vient de sortir de presse. Il contient la liste des autorités fédérales, cantonales et de district (représentants jurassiens).

Publication d'un prix raisonnable, dans un format pratique. S'obtient au secrétariat de l'ADIJ, 2732 Reconvilier. (Prix 30 centimes.)

BIBLIOGRAPHIE

L'aménagement dans le canton : un nouvel atlas consacré à l'économie

L'an passé, l'Office d'aménagement du canton de Berne publiait le premier volume du plan d'aménagement, exposant la structure et le développement de la population des communes et des régions du canton. Un second volume vient de sortir de presse. Il présente sur vingt-trois cartes en couleur la structure et l'évolution de l'économie canto-